

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION**  
**ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**- Séance du 30 mars 2023 -**

Etaient présents :

M. BAUMANN, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, Mme DURRANS, M. HOYAUX, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LARRÉ, Mme LAURENT, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, Mme TAUZIN, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme LEBRAUD, M AUPY, M. BARROS, Mme DIRIK, M. FERNANDEZ, Mme RODRIGUEZ, Mme SCHALLER.

Etaient représentés :

M. CADIOU, Mme ONG VAN CUNG, M. PICHON, Mme RAHOU, M. BIORET, Mme ESTEVES-LEANDRO, M. LE MAT.

Etaient invités :

Mme COMONT, M. DAGNEAU, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 09h05.

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| <b>Nombre de membre présents</b>     | <b>21</b> |
| <b>Nombre de membres représentés</b> | <b>7</b>  |

## **I/ ORGANISATION PÉDAGOGIQUE PENDANT LA MOBILISATION**

Mme Mellac annonce que compte tenu du contexte actuel de blocage de l'université, cette CFVU exceptionnelle sera présidée par le Président, M. Larré. La commission est réunie pour définir les principes pédagogiques au regard des blocages du second semestre 2022/2023.

M. Larré explique que le document proposé est le résultat d'un travail de concertation piloté par Mme Mellac.

Mme Mellac présente les modalités d'enseignement et d'évaluations parmi lesquelles on peut mentionner :

- *Durant les journées de blocage, aucun CM/TD à distance ne saurait être réalisé dès lors qu'il n'était pas prévu comme tel dès le début du semestre. Les séances n'auront pas à être rattrapées à l'issue du blocage,*
- *Les seuls cours ou épreuves pouvant être maintenus dans les locaux libérés à cette seule intention ou à distance sont ceux préparant à des concours (Agrégation, Meef, Capes 2023, Las/Pass), ceux du DEFLE dispensés aux étudiants étrangers et réfugiés, ainsi que ceux du DAEU. Pour les Meef et les Capes, il ne peut s'agir que d'épreuves d'entraînement ne comptant pas dans la validation du semestre,*
- *(...) les seuls contenus pouvant faire l'objet d'une évaluation sont ceux qui ont été délivrés avant le 15 mars, hors journées banalisées.*

A l'issue des échanges entre les membres de la commission, M. Larré propose de voter le document.

Résultat du vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Votants :            | 28 |
| Suffrages exprimés : | 28 |
| Pour :               | 28 |

➡ **La CFVU approuve les principes pédagogiques à mettre en œuvre au regard des blocages du second semestre 2022- 2023.**

Mme Mellac précise que le document sera envoyé par mail aux enseignants et aux personnels et qu'il sera publié sur le site web de l'université. Une version pour les étudiants reprenant ces principes sera travaillée avec Mme Schaller et envoyé également par mail.

La séance est levée à 11h35.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ